

FICHE MARCHÉS

CONTROLES EN RADIOPROTECTION

Vérification de la conformité des installations et des équipements conformément à la règlementation en vigueur.

Gains estimés

Selon les établissements

Titulaires

- APAVE
- Nicolas BLAISE 06 27 84 26 35 nicolas.blaise@apave.com
- > Thomas LE GOUEFFLEC 06 47 99 61 61
- thomas.legouefflec@apave.com
- → Lots 1, 3, 4

SOCOTEC



apave

Frédérique DECROIX - 06 08 56 32 02 frederique.decroix@socotec.com → Lots 2, 5

 MEDIQUAL Kareen ARNOLD - 06 11 15 33 75 kareen.arnold@medi-qual.fr **→** Lot 6



SOCOTEC

Moyens d'accès







CENTRALE D'ACHAT

Durée du marché



De janvier 2020 à décembre 2023



MARCHÉ ACTIF

Descriptif du marché

Ce marché est constitué de 6 lots :

Lot 1 : contrôle technique externe des rayonnements Ionisants Lot 2 : contrôle technique interne des rayonnements Ionisants Lot 3 : contrôle qualité externe hors médecine nucléaire et radiothérapie

Lot 4 : contrôle qualité externe de la médecine nucléaire

Lot 5 : contrôle qualité externe de la radiothérapie

Lot 6 : contrôle qualité interne

Il permet:

- de vérifier la conformité réglementaire des installations et des équipements à la réglementation applicable,
- d'informer les établissements adhérents sur la conformité des installations et équipements à la réglementation en vigueur,
- d'obtenir des rapports de contrôle technique et d'en faire des éléments de travail et de discussions, avec la rédaction de documents de synthèse,
- d'améliorer la sécurité technique des installations et équipements au regard des rapports des contrôles techniques.
- A cette fin, le titulaire analyse les non-conformités, leurs antériorités et leur gravité et remet une préconisation par observation formulée.



Les points forts

- La gestion et le suivi commercial en tant que Grand Compte avec une gestion de proximité des prestations.
- Le reporting et la veille règlementaire auprès des établissements (newsletter, service de veille).
- Des outils de consultation en ligne.



Des experts hospitaliers

Ce marché a été réalisé par la filière Services du CHU de Nantes afin de répondre à l'ensemble de vos besoins.

CONTROLES EN RADIOPROTECTION



Lot 1 : Contrôle technique externe : rayonnements lonisants

- La vérification initiale est à réaliser par le titulaire :
- o avant la première utilisation,
- à l'issue de toute modification importante susceptible d'affecter la santé et la sécurité des travailleurs.

Lot 2 : Contrôle technique interne : rayonnements lonisants

- Le titulaire réalise les contrôles techniques de radioprotection internes sur site, au sein des services, par un personnel formé et disposant des moyens techniques adaptés aux installations :
- les contrôles techniques de radioprotection internes des sources et appareils émettant des rayonnements ionisants,
- o les contrôles techniques d'ambiance ponctuels,
- les contrôles internes des instruments de mesure, des dispositifs de protection et d'alarme, et les contrôles de l'adéquation de ces instruments aux caractéristiques et à la nature du rayonnement à mesurer.

Lot 3 : Contrôle qualité externe hors médecine nucléaire et radiothérapie

- o contrôle de qualité externe des ostéodensitométries,
- contrôle de qualité externe des installations de mammographie analogique,
- contrôle de qualité externe des installations de mammographie numérique,
- contrôle de qualité externe de certaines installations de radiodiagnostic,
- contrôle de qualité externe des installations de radiologie interventionnelle,
- o contrôle de qualité externe des installations de scanographie,
- o contrôle de qualité externe des installations de radiologie dentaire.

Lot 4 : Contrôle qualité externe : médecine nucléaire

o contrôle de qualité externe des installations de médecine nucléaire à visée diagnostique.

Lot 5 : Contrôle qualité externe : radiothérapie

o contrôle de qualité externe des installations de radiothérapie.

Lot 6 : Contrôle qualité interne

5 modes d'acquisition sont concernés :

- o le mode radioscopie standard,
- o le mode radioscopie à haut débit,
- o le mode « ciné »,
- o le mode de « soustraction »,
- $\circ\$ le mode « d'angiographie rotationnelle ».



L'organisation mise en place est la suivante :

- Rendez-vous entre l'établissement et le titulaire pour définir les missions.
- Validation d'un planning annuel d'intervention.
- Rappel des conditions d'exécution et les règles de sécurité.
- Vérification de l'état de conservation des installations et équipements.
- Restitution sur les constats effectués et formalisation de recommandations d'amélioration.
- Explication des observations et recommandations.
- Proposition d'assistance éventuelle, d'actions correctives.
- Alerte en cas de non-conformité grave constatée lors de la visite.
- Formalisation du rapport d'intervention.
- Emission d'un rapport.
- Bilan des interventions de l'année en fin d'exercice avec proposition d'axes de progrès.



Vous êtes adhérent UniHA?

Ce marché est accessible à n'importe quel moment par le biais de la centrale d'achat UniHA, en demandant une convention de mise à disposition du marché à centraleachat@uniha.org

Vous souhaitez adhérer à UniHA?

Contactez le service Relations Etablissements à contact@uniha.org
ou par téléphone au 04 86 80 04 78.



Informations auprès de la filière Services :



ASSISTANTE ACHATS: Laëtitia RUBEAUX

Tel: 02 40 84 60 28 - <u>laetitia.rubeaux@uniha.org</u>

ASSISTANTE ACHATS: Virginie ROCHER

Tel: 02 53 48 26 86 - virginie.rocher@uniha.org

